



Lunel-Viel, le 21 Décembre 2010

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CHARPENTIER, Maire.

PRESENTS : Mr CANNAT - Mlle CHEVALIER – Mme FABRE – Mr FENOY – Mr GUIOT - Mr GOUNELLE – Mr JEAN – Mr PALMA – Mme ROUSSEAUX - Mme SANCHEZ - Mr TENDERO

REPRESENTES :

- Mr BOLUDA a donné procuration à Mr CANNAT
- Mme BOUSQUET a donné procuration à Mr FENOY
- Mr CANOVAS a donné procuration à Mme SANCHEZ
- Mr NAVARRO a donné procuration à Mr JEAN

ABSENTS EXCUSES : Mme MARTIN - Mme MOLINIER - Mr SINET - Mr RICOME - Mr RIBERA

Secrétaire de séance : Monsieur GUIOT

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2010
- 2 - Transfert de charges de personnel mis à disposition par la commune aux services publics de l'eau et de l'assainissement /années 2008-2009 (Rapporteur : Monsieur GUIOT)
- 3 - Budgets supplémentaires 2010 (Commune – Service Eau – Service Assainissement)
(Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)
- 4 - Révision du Pos et transformation en PLU : débat complémentaire sur les orientations du PADD
(Rapporteur : Monsieur FENOY)
- 5 - Participation pour raccordement au réseau d'assainissement collectif (Rapporteur : Monsieur FENOY)
- 6 – Tarification ALAE et restaurant scolaire (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)
- 7 - Association du Comité des Fêtes : subvention 2011 (Rapporteur : Monsieur CANNAT)
- 8 - Convention relative à la participation financière de la commune à la Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS) de Castries
(Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)
- 9 - Convention de subvention pour la création d'un point solidarité entre la CAF et la Commune
(Rapporteur : Madame SANCHEZ)
- 10 – Projet d'aménagement de la clôture Est du parc municipal de l'Hôtel de Ville avec réutilisation du portail clos neuf : demandes de subventions (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)
- 11 - Questions diverses

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010

Monsieur JEAN tient à préciser qu'il avait adressé une demande écrite relative à la minute de silence et qu'il ne l'a pas « réclamée ». Il souhaite que le terme « réclame » soit modifié dans le procès-verbal de la séance du 15 Novembre 2010.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2 - TRANSFERT DE CHARGES DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEES 2008 ET 2009.

Rapporteur : Monsieur GUIOT

Monsieur GUIOT expose au Conseil Municipal les dispositions suivantes :

- La commune de Lunel Viel est dotée de deux services publics, un pour l'Eau et l'autre pour l'Assainissement.
- Depuis plusieurs années, deux agents de la commune effectuent régulièrement tout au long de l'année des tâches administratives relevant à la fois de l'exploitation et des investissements réalisés par ces deux services.
- La charge de personnel ainsi définie, est actuellement supportée entièrement par le contribuable alors qu'elle devrait l'être par les usagers des services concernés.

Il indique que le principe de répartition des charges de personnel a été intégré sur l'exercice budgétaire 2010 (budgets primitifs respectifs) **et qu'il y aurait lieu de procéder pour les années 2008 et 2009, compte tenu des réalisations effectuées sur ces deux exercices, aux transferts de charges de personnel correspondants.**

Monsieur GUIOT présente le décompte de transfert de charges de personnel établi pour chaque service comme suit et demande à l'assemblée de délibérer :

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le temps affecté au service représente 5 % de la durée totale du temps travail des deux agents concernés ; ce qui représente pour 2008 un coût de 3 339,00 € et pour 2009 un coût de 3 418,00 € soit au total une charge de personnel de **6 757,00 €**.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le temps affecté au service représente 45 % de la durée totale du temps travail des deux agents concernés ; ce qui représente pour 2008 un coût de 32 439,00 € et pour 2009 un coût de 33 203,00 € soit au total une charge de personnel de **65 642,00 €**.

Le Conseil Municipal, ayant oui l'exposé de Monsieur GUIOT et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le décompte de transfert de charges de personnel des années 2008 et 2009 présenté ci-dessus.
- Décide d'inscrire **aux budgets supplémentaires respectifs de l'année 2010 des services de l'Eau et de l'Assainissement**, en section d'exploitation, à l'article 6215, la dépense correspondante soit : **6 757,00 €** (service Eau) et **65 642,00 €** (service assainissement).
- Décide d'inscrire en contre partie au **budget supplémentaire 2010 de la Commune**, en section de fonctionnement, à l'article 70841, la recette correspondante soit, **72 399,00 €**.

Madame FABRE, messieurs JEAN et PALMA, quittent la séance invoquant le fait que le maire n'a pas donné une suite favorable à la minute de silence demandée par les élus de l'opposition en séance du 15 Novembre 2010 en mémoire de Monsieur Georges FRECHE, Président de la Région Languedoc Roussillon.

Le maire constate que le quorum n'est plus atteint et convoque l'assemblée pour une prochaine séance.

Le Maire lève la séance à 18 h 45.

Le Maire,
J. CHARPENTIER

Affiché le 21 Décembre 2010